



vol de 38 d elingerie dans un supermarché

Par **fenouille**, le **16/11/2012** à **12:39**

Bonjour !

J'ai 37 ans et j'ai fait une énorme bêtise mardi dernier j'ai voler pour 38€ de lingerie dans un supermarché de ma région et je me suis fait prendre par les vivgiles. Ils m'ont emmené dans un local spécial et m'on demander de vider mon sac et mes poches ce que j'ai fait. J'ai reconnue avoir prix ces marchandises. Je les ait payer. Ils ont rempli un dépôt de plainte simplifier qu'il m' ont fait signé sur lequel il y a indiquer mon identité pris sur ma carte d'identité, il y a aussi marquer ce que j'avais pris avec le prix et que j'avais régler la marchandise (j'ai conserver le ticket de caisse) . Ils n'ont pas appeler la police ni la gendarmerie. Il m'on dit que ce papier serait envoyer à la fin du mois au procureur de la république.

Cette procédure est elle légale et qu'est ce que je risque ?

Je tient à préciser que je n'avait jamais commis d'infraction auparavant. Je n'ai pas de casier. Merci de me répondre car depuis j'ai du mal à dormir et à manger ca me trotte dans la tete du matin au soir.

Je sait que ce que j'ai fait est bête et ridicule j'ai tellement honte...

Merci d'avance...

PS : j'aimerais avoir une réponse de CRAM67